



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Huitième session

Rome, 8-10 juin 2016

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL ET PRÉPARATION DU *TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE*

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 2
II. Contexte.....	3 - 7
III. Calendrier révisé.....	8 - 13
IV. Le nouveau système WIEWS	14 - 16
V. Budget provisoire révisé.....	17 - 19
VI. Orientations attendues	20
<i>Annexe I:</i> Nouveau calendrier prévu pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et la préparation du troisième Rapport	
<i>Annexe II:</i> Activités principales et budget provisoire révisé proposés pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et la préparation du troisième rapport (2016-2023)	
<i>Annexe III:</i> Liste révisée des études thématiques	

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est intéressée à la préparation du *troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le «troisième Rapport»). Elle a approuvé le plan de ce rapport¹ ainsi que le calendrier le concernant et a pris note du budget provisoire. La Commission a par ailleurs accueilli avec satisfaction la pleine intégration des activités de préparation du troisième Rapport avec le processus de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le «deuxième Plan d'action mondial»). Elle a recommandé que la liste des études thématiques soit révisée à sa prochaine session ordinaire, après l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.

2. Compte tenu de l'expérience récente en matière de communication de données par les pays au sujet de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, le présent document propose un nouveau dispositif de suivi ainsi qu'un calendrier révisé tant pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial que pour la préparation du troisième Rapport. Le nouveau dispositif de suivi proposé contribuera à simplifier les procédures relatives à la communication de données et donnera aux pays davantage de temps pour achever leur rapport sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Ce dispositif contribuera par ailleurs à harmoniser la communication de données sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial avec le suivi des activités menées par les pays pour promouvoir la réalisation de la cible 5 de l'objectif de développement durable 2 (ci-après «objectif de développement durable 2.5» ou «ODD 2.5»). Le nouveau calendrier proposé aura quant à lui pour conséquence de repousser de deux ans la date de présentation du projet de troisième Rapport à la Commission; ce projet serait ainsi présenté à la dix-neuvième session de la Commission au lieu de la dix-huitième. Le présent document renferme, en outre, une liste révisée des études thématiques de référence qui devront être mises au point en vue de l'élaboration du troisième Rapport.

II. CONTEXTE

3. La FAO a publié *le premier Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le «premier Rapport») en 1996, à l'occasion de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques². La version intégrale de ce document est sortie en 1997³. Le *deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le «deuxième Rapport») a été présenté à la Commission en 2009 et publié par la FAO en 2010. Il actualise le premier Rapport et s'intéresse tout particulièrement aux changements et faits survenus depuis 1996. Il contient une évaluation de l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et des tendances en la matière et recense les lacunes et besoins les plus importants.

4. Les deux rapports ont donné lieu à des mesures de portée mondiale. Donnant suite aux conclusions du premier Rapport, la Commission a engagé des négociations sur le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à évolution continue, qui a été adopté en 1996 par 150 pays présents à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques. À la suite du deuxième Rapport, la Commission a révisé le Plan d'action mondial et le Conseil de la FAO a adopté en 2011, au nom de la Conférence de la FAO, le deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴. Ce dernier représente un cadre, un guide et un catalyseur des actions aux niveaux national, régional et international et vise à la création d'un système efficace pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, y compris les systèmes semenciers. Il offre aux pays un outil complet et souple qui doit permettre de faciliter l'adoption de politiques et de

¹ CGRFA-15/15/Report, *annexe F*.

² ITCPGR/96/REP, par. 13 à14.

³ <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/015/w7324e.pdf>.

⁴ CL 143/REP, par. 43.

programmes d'appui à la conservation et à la gestion durable des RPGAA et encourage le renforcement des capacités et des liens entre toutes les parties prenantes en combinant politiques appropriées, utilisation des informations scientifiques, connaissances des agriculteurs et action concertée. La version actualisée du Plan d'action mondial à évolution continue renforce aussi son rôle en tant que pilier du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

5. En 2007, la Commission s'est mise d'accord sur la préparation du troisième Rapport et, à sa dernière session, elle a adopté un calendrier à cet effet. Ce calendrier fait clairement ressortir la pleine intégration du processus de préparation du Rapport avec le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Il prévoit que les données soient communiquées en deux temps, sur la base des indicateurs convenus et d'un modèle de présentation des données relatives au suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. D'après ce calendrier, une première évaluation de la mise en œuvre aurait dû être réalisée à la session en cours du Groupe de travail et à la prochaine session de la Commission. Le projet de troisième Rapport, qui se fonde sur les résultats des première et deuxième évaluations de la mise en œuvre et s'inspire des rapports nationaux, des études thématiques et d'autres sources d'informations pertinentes, devrait être présenté à la dixième session du Groupe de travail, en 2020, et à la dix-huitième session de la Commission, en 2021.

6. On trouvera les résultats de la première évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial dans un document intitulé «*Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – Synthèse*»⁵. Étant donné que très peu de pays ont communiqué des informations dans le cadre de ce premier exercice de suivi, cette évaluation n'est pas représentative de l'état d'avancement de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial à l'échelon international. Il faudrait donc s'interroger sur la simplification des procédures de communication d'informations par les pays afin d'inciter un plus grand nombre d'entre eux à participer à cet exercice mais aussi revoir les dispositifs de suivi et de communication d'informations par les pays de façon à produire des évaluations de la mise en œuvre qui soient significatives et un troisième Rapport qui reflète bien la situation mondiale relative à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA.

7. Le calendrier et le dispositif de suivi ont également été modifiés pour tenir compte de l'ODD 2.5. En mars 2016, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé, à sa quarante-septième session, les indicateurs proposés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, y compris l'indicateur 2.5.1 des ODD, intitulé «*Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme*»⁶. Les pays sont censés communiquer chaque année des informations concernant l'indicateur 2.5.1, normalement en mars. Les pays qui fournissent des données relatives à cet indicateur devront donc communiquer tous les ans les données requises au titre des indicateurs 19 à 21, pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Le nouveau dispositif de suivi proposé pour les RPGAA tient compte des exigences de l'indicateur 2.5.1 des ODD.

III. CALENDRIER RÉVISÉ

8. Les mécanismes nationaux d'échange d'informations ont communiqué des données entre octobre 2015 et mars 2016 aux fins de la première évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Ces mécanismes avaient pour instruction de faire rapport sur les activités menées entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2014. Ils étaient invités à fournir: i) par le biais du Système

⁵ CGRFA/WG-PGR-8/16/3.

⁶ Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Cible 2.5: D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS), des informations en réponse à 51 questions qui avaient été mises au point à partir des 63 indicateurs approuvés par la Commission; et ii) un avis d'expert (appréciation établie par le mécanisme national d'échange d'informations) concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque indicateur. Ces appréciations ont été utilisées pour mettre au point trois indices composites généraux, un pour chacun des trois objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques adoptés par la Commission en 2013. Hélas, en mars 2016, seuls 35 mécanismes nationaux avaient communiqué des informations par le biais du modèle de présentation des données en ligne (réponses à 67 pour cent des questions, en moyenne). Huit autres pays avaient communiqué des informations très incomplètes (taux de réponse: environ 16 pour cent). S'agissant d'une question en particulier et de ses trois indicateurs associés ayant trait aux collections ex situ, des données relatives à quelque 3,6 millions d'entrées ont été obtenues de 71 pays et 12 centres internationaux. Trente-deux pays ont communiqué directement des informations à la FAO; ces informations ont porté sur 1 170 000 entrées. Les données concernant les 39 pays restants et la plupart des centres internationaux ont été récupérées auprès d'EURISCO et de Genesys.

9. Compte tenu du faible taux de participation au premier exercice de suivi, l'évaluation n'est pas représentative de l'état d'avancement de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial au niveau international. On pourrait conclure de l'expérience acquise dans le cadre de la première évaluation que les mécanismes nationaux et les autres organismes chargés de communiquer des informations ont probablement besoin, tout au moins au début, d'une assistance et d'orientations en ce qui concerne la communication de données relatives à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. La réalisation, dans un deuxième temps, d'un «contrôle qualité» des informations exigerait des ressources humaines considérables de la part de la FAO. Il serait donc bon: de permettre au plus grand nombre de pays possible d'aller au bout du premier exercice de suivi; de simplifier les procédures relatives à la communication d'informations par les pays et de donner à ces derniers suffisamment de temps pour parachever le rapport national qu'ils soumettront aux fins de l'établissement du troisième Rapport. Le calendrier révisé figure dans le tableau 1 plus bas. On trouvera un calendrier plus détaillé à l'*annexe I* du présent document.

i) Report de la date limite de communication d'informations dans le cadre de la première période de suivi et simplification (éventuelle) des procédures applicables

10. Pour permettre à un plus grand nombre de mécanismes nationaux d'échange d'informations de mener à bonne fin le premier exercice de suivi (qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2014) et pour réduire la charge de travail qui leur incombe, il est proposé de repousser au 31 décembre 2017 la date limite de présentation des rapports nationaux correspondant à ce premier exercice. À cette date, les pays qui n'ont toujours pas communiqué d'informations sur les activités qu'ils ont menées entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2014 auront la possibilité de le faire par le biais du système d'information WIEWS. Les pays sont invités à communiquer leurs informations à l'aide du modèle de présentation des données. Toutefois, les mécanismes nationaux qui estiment qu'ils ne sont pas en mesure de fournir des informations aussi détaillées peuvent se contenter d'une appréciation. Ces appréciations permettront à la FAO de mettre à jour les indices composites généraux pour 2012-2014 de manière à communiquer ces derniers au Groupe de travail en 2018 et à la Commission en 2019.

Tableau 1: Calendrier révisé prévu pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et la préparation du troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde					
Rapports à présenter au Groupe de travail et à la Commission	Sources d'information	Calendrier			
		8 ^e session du Groupe de travail (2016)	9 ^e session du Groupe de travail (2018)	10 ^e session du Groupe de travail (2020)	11 ^e session du Groupe de travail (2022)
		16 ^e session de la Commission (2017)	17 ^e session de la Commission (2019)	18 ^e session de la Commission (2021)	19 ^e session de la Commission (2023)
Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (2012-2014)	Données obtenues par l'intermédiaire des mécanismes nationaux d'échange d'informations ou d'autres sources				
Rapport sur les possibilités d'application des indices composites pour les RPGAA Rapport sur l'ODD 2.5					
Rapport sur l'ODD 2.5					
Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (2015-2019) Troisième Rapport Rapport sur l'ODD 2.5	Données obtenues par l'intermédiaire des mécanismes nationaux d'échange d'informations ou d'autres sources, sur la base d'indicateurs convenus et au moyen de rapports nationaux, d'études thématiques et d'autres sources d'information pertinentes				

ii) *Prolongation de la période couverte par le deuxième exercice de suivi/report de la date limite de présentation des rapports nationaux et du troisième Rapport*

11. À l'origine, les mécanismes nationaux étaient censés soumettre les données au titre du deuxième exercice de suivi (qui couvre la période allant de juillet 2014 à décembre 2016), y compris les rapports nationaux aux fins de l'établissement du troisième Rapport, en juin 2018 au plus tard. Afin d'alléger la charge de travail pesant sur ces mécanismes, il est proposé de proroger de trois ans la période du deuxième exercice de suivi; celle-ci s'achèverait donc en décembre 2019. Les mécanismes nationaux auraient alors 12 mois, c'est-à-dire jusqu'à décembre 2020, pour soumettre les informations relatives à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, en se fondant sur le modèle de présentation des données, et pour parachever, d'ici à la même date butoir, les rapports nationaux, qui seraient conformes aux instructions devant être examinées et approuvées par la Commission à sa dix-septième session, en 2019. La FAO élaborera ensuite le troisième Rapport et en présentera une première version à la onzième session du Groupe de travail, en 2022, et à la dix-neuvième session de la Commission, en 2023.

iii) *Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 2.5*

12. Enfin, pour que les pays puissent honorer l'engagement qu'ils ont pris de communiquer à la Commission de statistique de l'ONU des informations relatives à l'ODD 2.5, il est proposé qu'à partir de 2017, les mécanismes nationaux d'échange d'informations fassent rapport à la FAO chaque année, au 31 mars au plus tard, au sujet des collections *ex situ* détenues au 30 novembre de l'année précédente, en utilisant la question relative aux descripteurs 6.2 du modèle de présentation des données⁷. La FAO rendra compte chaque année à la Commission de statistique des collections *ex situ* en se fondant sur les informations communiquées par les mécanismes nationaux.

13. La FAO continuera de fournir une assistance aux pays qui souhaitent lui communiquer des informations via le système WIEWS. Par ailleurs elle fera le point, tous les ans, de l'état d'avancement de la réalisation de l'ODD 2.5 et présentera les résultats de ses travaux au Groupe de travail et à la Commission. Un rapport d'étape sur l'état d'avancement du troisième Rapport sera soumis au Groupe de travail à sa dixième session, ainsi qu'à la Commission à sa dix-huitième session. Des études thématiques seront diffusées en 2019-2020. On trouvera à l'annexe III la liste des études thématiques, révisée de manière à tenir compte de la demande formulée par la Commission.

IV. LE NOUVEAU SYSTÈME WIEWS

14. Le système WIEWS est une plateforme mise à disposition par la FAO pour faciliter l'élaboration des rapports périodiques sur la situation relative aux RPGAA à travers le monde. Depuis sa mise en place, ce système est un élément essentiel du Système mondial de la FAO pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En 2000, il a été l'une des premières bases de données de la FAO à autoriser l'accès d'utilisateurs agréés pour la communication d'informations et leur mise à jour via Internet.

15. Suite à l'adoption du deuxième Plan d'action mondial, un nouveau dispositif de suivi a été mis au point sur la base de 63 indicateurs en lien avec les 18 activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial et à partir d'un modèle de présentation des données qui permet de recueillir des informations utilisées pour l'élaboration de ces indicateurs. La FAO a mis à la disposition des mécanismes nationaux d'échange d'informations le système WIEWS afin de leur permettre de transmettre plus facilement leurs informations relatives au deuxième Plan d'action mondial.

16. De plus amples informations seront recueillies dans le cadre du deuxième exercice de suivi et de la préparation du troisième Rapport, notamment en ce qui concerne les indices composites généraux et les évaluations d'experts correspondantes ayant trait aux indicateurs du deuxième Plan d'action mondial. Toutes ces données seront publiées sur le nouveau portail WIEWS, au moyen d'une interface intuitive qui est en cours d'élaboration et qui sera probablement présentée à la Commission à sa prochaine session.

V. BUDGET PROVISOIRE RÉVISÉ

17. La révision du calendrier nécessite de modifier le budget provisoire du troisième Rapport. Le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'élaboration du troisième Rapport exigeront d'importants moyens humains et financiers. À cette fin, des ajustements techniques devront être apportés aux logiciels existants, ce qui nécessitera des ressources extrabudgétaires. Il faudra également prévoir un appui financier pour permettre aux pays en développement de participer pleinement au processus, y compris en vue de l'organisation de consultations nationales réunissant les parties prenantes, de l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'établissement des rapports nationaux.

18. On estime que la préparation du troisième Rapport coûtera approximativement 3 040 000 USD (voir l'*annexe II*), dont environ 1 972 000 USD financés par des fonds extrabudgétaires et 1 068 000 USD imputés au Programme ordinaire de la FAO. Les contributions au Programme ordinaire prévues pour le prochain exercice biennal et au-delà sont fournies à titre indicatif et sont assujetties à l'approbation du Programme de travail et budget par la Conférence de la FAO. Les

⁷ CGRFA-15/15/Inf.9.

fonds alloués permettraient de financer le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, l'élaboration de rapports nationaux dans 120 pays et de cinq études thématiques, ainsi que la publication du troisième Rapport dans toutes les langues officielles. Un financement insuffisant pourrait compromettre ou retarder la préparation du troisième Rapport.

19. Le coût total de la préparation et de la publication du premier Rapport avait été de 5,5 millions d'USD. Cette dépense avait été entièrement financée à l'aide de ressources extrabudgétaires fournies par l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse⁸. Le coût total du deuxième Rapport s'est établi à environ 3,8 millions d'USD, dont 2,3 millions d'USD ont été financés par des ressources extrabudgétaires, y compris des contributions fournies par le Canada, l'Espagne, l'Italie, le Japon, la Norvège et les Pays-Bas⁹.

VI. ORIENTATIONS ATTENDUES

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- examiner et réviser, si nécessaire: le calendrier prévu pour la préparation du troisième Rapport (*annexe I*); le budget estimatif (*annexe II*); et la liste des études thématiques (*annexe III*), aux fins de leur examen par la Commission;
- recommander à la Commission d'inviter les donateurs à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour financer: la préparation du troisième Rapport; la participation des pays en développement et des pays les moins avancés à la réalisation des évaluations de l'état d'avancement de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial; l'établissement de rapports nationaux dans 120 pays; l'élaboration de cinq études thématiques; et la publication du troisième Rapport dans toutes les langues officielles.

⁸ *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Préface, note 10, page 8.

⁹ CGRFA/WG-PGR-3/05/3, paragraphe 20.

ANNEXE I

**CALENDRIER RÉVISÉ PRÉVU POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL ET
LA PRÉPARATION DU TROISIÈME RAPPORT**

2016											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
					GT-8						
Suivi de la mise en œuvre du PAM2 (période couverte 2012-2014) prorogé											
					Évaluation PAM2						
2017											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
CRGAA-16									OD-7		
Suivi de la mise en œuvre du PAM2 (période couverte 2012-2014) prorogé											
Rapport sur l'indicateur ODD											
2018											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
					GT-9						
Directives concernant les rapports nationaux											
Rapport sur l'indicateur ODD						GT-9					
2019											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
CRGAA-17									OD-8		
Rapport sur l'indicateur ODD											
2020											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
					GT-10						
Rapport sur l'indicateur ODD											
Suivi de la mise en œuvre du PAM2 (juin 2014 – décembre 2019) et élaboration des rapports nationaux											
2021											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
CRGAA-18									OD-9		
Rapport sur l'indicateur ODD											
Élaboration du projet de troisième Rapport											
2022											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
					GT-11						
Rapport sur l'indicateur ODD						Projet de troisième Rapport					
2023											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
CRGAA-19									OD-10		
Rapport sur l'indicateur ODD											

OD = Organe directeur du Traité international sur les RPGAA; GT = Groupe de travail sur les RPGAA; PAM2 = deuxième Plan d'action mondial; CRGAA = Commission.

ANNEXE II

ACTIVITÉS PRINCIPALES ET BUDGET PROVISoire RÉVISÉ PROPOSÉS POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL ET LA PRÉPARATION DU TROISIÈME RAPPORT – 2016-2023¹⁰ (EN MILLIERS D'USD)

	2016-2017		2018-2019		2020-2021		2022-2023		TOTAL		
	RP ^{11, 12}	RE	RP ^{20,21}	RE	RP ^{20,21}	RE	RP ^{20,21}	RE	RP	RE	RP+RE
Mobilisation des financements pour le processus préparatoire et la préparation du Rapport	6		11		11		11		44	0	39
Coordination du processus de notification et des communications	60		64		102		87		313	0	313
Consultations des parties prenantes nationales aux fins de l'évaluation du deuxième Plan d'action mondial (par l'intermédiaire des mécanismes nationaux d'échange d'informations) et élaboration des rapports nationaux ¹³		270		300		900			0	1 470	1 470
Analyse des données et mise au point d'une synthèse					55				55	0	55
Mise à jour, maintenance et modération du système WIEWS	95		74		74		56		299	0	299
Réalisation d'études thématiques de référence ¹⁴			8	40	16	85			24	125	149

¹⁰ Dans l'hypothèse où la dix-neuvième session ordinaire de la Commission aurait lieu début 2023.

¹¹ Montant estimatif des contributions au titre du Programme ordinaire allouées au processus préparatoire et à l'élaboration au Troisième rapport, couvrant principalement les traitements du personnel du cadre organique et des services généraux. Assistance fournie à 90 pays en développement pour la production d'une évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (budget: 3 000 USD par pays) et à 120 pays en développement en vue de l'organisation d'ateliers nationaux avec les parties prenantes pour la réalisation d'une évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'élaboration des rapports nationaux (budget: 10 000 USD par pays).

¹² Sous réserve de l'approbation du Programme de travail et budget par la Conférence de la FAO.

¹³ Assistance fournie à 90 pays en développement pour la production d'une évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (budget: 3 000 USD par pays) et à 120 pays en développement en vue de l'organisation d'ateliers nationaux avec les parties prenantes pour la réalisation d'une évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'élaboration des rapports nationaux (budget: 10 000 USD par pays).

¹⁴ Appui à la réalisation des études thématiques et autres documents de référence nécessaires, ainsi qu'aux réunions d'experts organisées aux fins de la préparation du Rapport, en fonction des priorités définies par la Commission. Budget: 25 000 USD par étude pour cinq études thématiques.

Coordination du processus de mise à jour des annexes et leur mise à jour					21	10			21	10	31
Révision et publication du troisième Rapport					179	50	44	20	223	70	293
Mise en forme et traduction (en 5 langues) du troisième Rapport							14	215	14	215	229
Publication du troisième Rapport et de sa version abrégée							61	82	61	82	143
Sortie officielle du troisième Rapport (stratégie de communication)							19		19	0	19
TOTAL	161	270	157	335	458	1 050	292	317	1 068	1 972	3 040

RP = Regular Programme; EB = Extra Budgetary

ANNEXE III

LISTE RÉVISÉE DES ÉTUDES THÉMATIQUES

Le troisième Rapport sera élaboré à partir d'études réalisées sur commande portant sur des thèmes en lien avec la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Ces études pourraient notamment traiter des nouveaux problèmes qui se posent et des progrès scientifiques et technologiques observés dans ce domaine. Elles pourraient aussi aborder la question de l'évolution des politiques et d'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA du point de vue de leur intérêt en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de protection de l'environnement. Le premier projet du troisième Rapport sera élaboré dans environ sept ans.

On trouvera ci-après la liste des études thématiques, qui a été révisée pour donner suite à une demande de la Commission. Cette liste se fonde sur des données empiriques et tient compte des tendances actuelles; elle n'est pas définitive. On est parti de l'hypothèse selon laquelle certains éléments susceptibles d'avoir des répercussions sur le choix définitif des thèmes et de leur contenu pourraient se faire jour dans l'intervalle, suite par exemple à la publication d'études réalisées à l'initiative de la Commission. Cette dernière ainsi que le Groupe de travail seront donc amenés à revoir régulièrement les thèmes retenus de façon à s'assurer que ceux-ci n'ont pas perdu de leur intérêt, mais aussi à harmoniser le Rapport avec les autres activités pertinentes relevant du Programme de travail pluriannuel de la Commission. Cet examen régulier permettra également d'affiner les thèmes de recherche abordés dans le cadre de ces études à mesure que l'on se rapproche de la date de publication du troisième Rapport. Les thèmes proposés sont les suivants:

- **Changements climatiques:** Les phénomènes météorologiques extrêmes et l'instabilité du climat continueront d'avoir des répercussions sur les lieux et les modalités de conservation et d'utilisation des RPGAA. En effet, du fait de leur impact sur les habitats naturels, les changements climatiques auront une incidence sur la répartition des variétés sauvages apparentées à des variétés cultivées ainsi que des plantes sauvages récoltées à des fins alimentaires. Ils pourraient favoriser l'adaptation des RPGAA dans le cadre d'une évolution continue. S'agissant de l'utilisation des RPGAA, une grande partie des mesures d'amélioration des récoltes viserait la mise au point de variétés résistantes qui utilisent les intrants de façon efficace. On puisera dans le matériel génétique non adapté, y compris celui des variétés sauvages apparentées, les caractères nécessaires à la mise au point de ces nouvelles variétés.
- **Nutrition.** La faim cachée, à savoir les carences en micronutriments, et l'obésité sont de plus en plus reconnues comme de véritables problèmes de santé publique. C'est pourquoi la qualité et les caractéristiques nutritionnelles des variétés de culture de base améliorées devraient être systématiquement prises en compte lors de la sélection. La pleine exploitation du potentiel encore largement sous-utilisé des RPGAA jouera un rôle déterminant dans ces efforts, tout comme la mise au point, l'adaptation et la révision des protocoles applicables aux essais. Il apparaît donc important que le Rapport passe en revue les derniers progrès observés en matière d'utilisation durable des RPGAA, dans un souci d'améliorer la nutrition.
- **Caractérisation et évaluation du matériel génétique.** Grâce à de nouveaux outils et à de nouvelles méthodes bien plus efficaces, nous pouvons désormais produire un volume très important de données fiables sur le matériel génétique, à un coût et avec une rapidité que l'on n'aurait pu imaginer auparavant. Ainsi, en s'appuyant sur la Stratégie d'identification ciblée du matériel génétique, il est possible d'établir une caractérisation prédictive du matériel génétique jusque-là non caractérisé du fait que l'inspecteur peut attribuer des propriétés phénotypiques ou génotypiques sur la base des données environnementales fournies par les sites de collecte ou des données relatives à des échantillons déjà caractérisés. Le coût moyen de production de données génétiques moléculaires a chuté ces dernières années. Ce facteur, et le fait qu'on a de plus en plus souvent une masse critique de personnel qualifié, rend possible l'utilisation systématique de plateformes génétiques moléculaires à haut débit pour produire rapidement et à bas coût

d'énormes quantités de données. Le génotypage par séquençage, grâce auquel des séquences entières de génome de divers échantillons d'individus sont utilisées pour cataloguer les variations, est un exemple des avantages qui découlent d'essais réalisés rapidement et à peu de frais. Ces essais, peu coûteux, pourraient être étendus à la caractérisation et à l'évaluation des plantes, cultivées ou non, végétales peu étudiées. Le potentiel à cet égard est immense. De même, des plateformes de criblage à haut débit, y compris celles qui s'appuient sur l'imagerie, sont utilisées pour produire des quantités importantes de données phénotypiques relatives à la caractérisation et à l'évaluation. Lorsque des données phénotypiques sont corrélées à des informations génotypiques, on parle de phénotique. Cette discipline est en train de révolutionner non seulement la production de données phénotypiques mais aussi l'établissement de relations de cause à effet entre des caractères exprimés et les facteurs héréditaires qui les influencent. Il est essentiel d'avoir accès aux données génomiques et de disposer des compétences en bioinformatique nécessaires pour les exploiter dans le cadre de programmes de sélection si l'on veut pouvoir diffuser ces technologies à grande échelle et les mettre au service de la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

- **Doubles de sécurité.** La duplication de sécurité des échantillons uniques constitue une pratique fondamentale pour réduire les risques de perte de diversité génétique dans les collections ex situ. Cependant, au-delà d'un niveau raisonnable, la duplication des échantillons conservés n'est pas nécessaire et mobilise des ressources financières qui pourraient être employées à d'autres tâches urgentes. Comme le deuxième Rapport l'avait mis en évidence, l'augmentation du matériel détenu dans les banques de gènes est due en grande partie aux doublons. Il conviendrait d'étudier plus avant les moyens de réduire le nombre des doublons non intentionnels dans les collections ex situ. Cette étude pourrait notamment contribuer à mieux définir ce qui constitue un «double de sécurité» et proposer des critères applicables. Cela apparaît aujourd'hui nécessaire car il convient d'établir une distinction entre les collections de type «boîte noire», qui renferment des échantillons en grande partie non contrôlés, des collections constituées de facto de «doubles de sécurité», qui supposent une gestion active des échantillons conservés.
- **Nouvelles techniques de sélection des espèces végétales.** Les techniques de recombinaison de l'ADN ont été utilisées pour introduire dans les variétés de culture des caractéristiques qui ne pouvaient être directement obtenues à partir des collections de matériel génétique. Pour un certain nombre de raisons bien connues, l'adoption officielle et la culture de variétés végétales issues de la transformation génétique (les «organismes génétiquement modifiés») sont strictement réglementées dans de nombreuses régions du monde. Or, de nouvelles techniques de sélection des espèces végétales, qui reposent sur la modification du génome, sont utilisées depuis peu dans différentes régions du monde pour créer des variantes. Les décideurs politiques ont du mal à se mettre d'accord sur la classification des variétés issues de cette technologie, qui ne nécessite pas l'introduction de matériel génétique étranger. Parmi les nouvelles méthodes figurent aussi certains aspects de la cisgénèse, de la sélection inverse et de la génomique de synthèse. Ces innovations pourraient avoir des répercussions importantes sur la réglementation et partant sur l'accès à de nouvelles variétés. Le troisième Rapport passera en revue ces nouvelles technologies, d'autant que certaines ont déjà donné naissance à des produits qui sont en cours de mise au point.